

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
COMMUNE DE VILLARD ST PANCRACE**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE  
RENAULT TRAFIC PAR L'AS EDELWEISS**

Entre,

La commune de Villard Saint Pancrace, représentée par son maire en exercice, M. Sébastien FINE, dûment autorisé à signer par délibération du conseil municipal en date

Et,

L'Association Sportive Edelweiss, (association loi 1901, agréée Jeunesse et Sports) représentée par son président en exercice, M. Yvon COLOMBAN,

**IL a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

L'Association Sportive Edelweiss met à la disposition de la commune de Villard St Pancrace son véhicule Renault Trafic immatriculé n°6266 LA 05 (avec chauffeur) pour le transport des élèves de l'école de Villard St Pancrace jusqu'au Centre Montagne de la Commune, deux après-midis par semaine, à compter de la date de signature de la présente convention.

**Article 2 : Durée**

La présente mise à disposition est conclue pour la saison de ski 2019/2020.

**Article 3 : Prix**

La mise à disposition du véhicule décrit à l'article 1 est consentie à titre gratuit.

**Article 4 : Assurances**

Le véhicule désigné à l'article 1 est assuré par l'A.S Edelweiss. Il est précisé qu'en cas de sinistre, la commune prendra à sa charge les éventuels frais de franchise.

A Villard St Pancrace le

A Villard-St-Pancrace le

Le Président de l'association,

Le Maire de Villard St Pancrace,

COLOMBAN Yvon

Sébastien FINE